

Agir ensemble contre l'illettrisme

Pour l'accès de tous à la lecture,
à l'écriture et aux compétences de base



L'illettrisme est un problème très présent mais largement sous-estimé et encore trop méconnu : au niveau national : 7 % des personnes âgées de 18 à 65 ans qui ont pourtant été scolarisées dans notre pays doivent y faire face chaque jour.

Dans le cadre de l'année de label grande cause nationale, des rendez-vous clés sont proposés dans toutes les régions, sous la forme d'Assises de l'illettrisme.

En Rhône Alpes, ces assises régionales de l'illettrisme se tiendront
le lundi 10 juin à Lyon en présence de Michel Sapin,
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Après avoir été scolarisées en France, les personnes concernées par l'illettrisme ne maîtrisent pas les compétences de base pour être autonomes au quotidien. Des actes simples, comme lire le carnet scolaire d'un enfant, comprendre une notice de médicament, une consigne de travail, remplir un formulaire en ligne, consulter un plan, peuvent s'avérer complexes pour elles.

Parce que les personnes concernées ont en commun de cacher leurs difficultés, parce qu'elles sont d'âge et de situation professionnelle, géographique, très différentes, parce qu'on peut réapprendre quel que soit son âge, la lutte contre l'illettrisme est l'affaire de tous : Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux et société civile.

Une mobilisation inédite s'est organisée, engageant 65 grandes associations et organisations nationales aux côtés de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, pour demander au Premier Ministre de faire de l'illettrisme **la grande cause nationale 2013**.

Une démarche collective qui a porté ses fruits : Le premier mars dernier, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a décidé d'attribuer au collectif Agir ensemble contre l'illettrisme le label grande Cause nationale 2013.

En attribuant ce label, le Premier ministre a voulu « faire en sorte que chacun puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour accéder au savoir, à la culture, à l'emploi, à la formation professionnelle, et pour participer pleinement à la vie démocratique » (extrait du communiqué de presse du 1er mars 2013).

De juin à juillet 2013 :

ASSISES RÉGIONALES DE L'ILLETTRISME

Parce qu'il faut informer plus largement l'opinion sur l'existence de ce phénomène présent partout mais encore tabou dans notre société, parce qu'il est nécessaire d'expliquer que l'on peut réapprendre quel que soit son âge et que des solutions existent, parce que la dynamique créée par l'attribution du label grande cause nationale peut nous permettre d'améliorer et de renforcer les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI et ses partenaires proposent des assises régionales afin de partager les diagnostics régionaux, de faire connaître les solutions, de favoriser la démultiplication des bonnes pratiques et d'identifier ce qui pourrait être mis en œuvre pour que l'action progresse.

Lorsque l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et la société civile agissent de façon coordonnée avec la volonté commune de permettre à chacun de maîtriser cette première marche, l'illettrisme recule.



En Rhône Alpes, ces Assises se dérouleront le lundi 10 juin à Lyon de 9h30 à 16h30.

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme sera signé entre l'Etat et le Conseil régional à cette occasion. La matinée sera centrée sur la prévention de l'illettrisme et l'action en direction des jeunes. L'après-midi sera consacrée à la formation de base dans le monde du travail et à la signature du plan régional.

[Voir le programme](#)

[Inscription obligatoire à l'aide de ce lien](#)

Lieu de la rencontre :

Préfecture de région Rhône-Alpes
Entrée : rue de Bonnel - 106, rue Pierre-Corneille -
69419 Lyon CEDEX 03

Informations :

Anne MESSÉGUÉ - Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme
Tél : 04 72 61 65 83 - anne.messeque@rhone-alpes.pref.gouv.fr

ANLCI : Christelle Leblanc : christelle.leblanc@anlci.fr – 04 37 37 16 80

Voir également www.anlci.gouv.fr



Cette action
est cofinancée par
l'Union Européenne
L'Europe s'engage
en France